



CHRONIQUE PISCICOLE

par L. LEMASSON

Les services de vulgarisation pour le développement des pêches continentales

Dans un article paru dans le *Bulletin des Pêches de la F. A. O.* (1) SCHUSTER indique suivant quels principes et avec quels moyens doit être effectuée la vulgarisation de la pisciculture dans les pays tropicaux.

Dans ces pays l'agriculteur, destiné à devenir pisciculteur ne sait pas toujours lire et écrire ce qui limite considérablement l'emploi des documents imprimés. De même il ne possède pas d'appareil de radio. Il faut ajouter que l'efficacité de la parole comme moyen de persuasion est généralement assez réduite.

L'Indonésie est sans doute le seul pays tropical où un service de vulgarisation en matière de pêches continentales fonctionne depuis assez longtemps pour qu'on puisse en tirer des enseignements. Il a été créé en 1920.

L'élément de base en est le « mantri », fonctionnaire local qui est souvent fils de cultivateur et qui ne possède qu'une instruction primaire. Il effectue à son entrée en service un stage de 2 ans pendant lequel il suit des cours et travaille dans une station d'alevinage. Il exerce toujours son activité dans sa contrée d'origine et n'a jamais plus de 8 villages (25.000 habitants) dans sa circonscription. Il faut en effet qu'il puisse entretenir des rapports personnels avec la plupart des exploitants.

Son supérieur direct est l'inspecteur des pêches qui dirige un sous-district après avoir effectué deux ans d'études dans une Ecole d'Agriculture où il s'est spécialisé dans les pêches et un stage pratique en qualité d'adjoint à un fonctionnaire supérieur.

Trois à cinq sous-districts constituent un district dirigé par un fonctionnaire supérieur formé par trois ou quatre années d'études dans une Ecole Supérieure d'Agriculture où il s'est spécialisé dans les pêches. Ce fonctionnaire est chargé de l'exploitation rationnelle des pêches continentales de sa circonscription suivant un plan établi par l'Office Central des Pêches Continentales au Ministère de l'Agriculture. Il existe en outre un Laboratoire des Pêches Continentales qui effectue les recherches nécessaires aux travaux de vulgarisation.

De nombreuses années d'expérience ont permis de dégager les principes qui peuvent servir de base à l'établissement d'un programme de mise en valeur des eaux continentales, mise en valeur qui ne saurait se faire du jour au lendemain. Ces principes tels qu'ils sont énoncés par M. SCHUSTER peuvent être résumés ainsi :

1° Les travaux de recherche constituent évidemment la

première étape. Il est impossible d'exploiter rationnellement les eaux continentales sans avoir étudié les facteurs essentiels de la production. Une telle étude doit déterminer la quantité et la qualité des organismes existant dans les différentes eaux et qui servent à l'alimentation du poisson, elle doit porter également sur le mode d'alimentation, de reproduction et de croissance des espèces, sur les associations de poissons et enfin fixer la densité de peuplement optima des eaux continentales.

2° La première mesure d'ordre pratique à prendre est le développement de la pisciculture en étang. Il faut établir un certain nombre de stations piscicoles en utilisant des exploitations piscicoles existant dans les différentes parties du pays pour déterminer les avantages et les inconvénients des différentes espèces indigènes.

3° Il convient de doter de stations piscicoles les établissements d'enseignement qui ont pour but de familiariser les fonctionnaires supérieurs avec la limnologie, de donner une formation piscicole aux fonctionnaires subalternes et enfin de faire connaître les différents aspects de la pisciculture à la population locale. Ces stations doivent servir de centres d'enseignement et de base pour les travaux de recherche.

4° Il faut inviter un certain nombre d'exploitants à faire des essais de pisciculture sur leurs propriétés à proximité des stations de pisciculture en étang dirigés par le Service des Pêches en leur promettant, au début, de les dédommager en cas de pertes pécuniaires à condition, toutefois, qu'ils s'engagent à suivre exactement les instructions de ce Service.

5° Parallèlement aux études limnologiques et à la création de la station de pisciculture en étang il faut entreprendre la constitution d'un service de vulgarisation en le dotant d'un personnel local connaissant parfaitement l'aspect pratique des travaux.

M. SCHUSTER insiste en outre sur le fait que la meilleure façon de former pisciculteurs et pêcheurs est d'organiser des démonstrations pratiques. Les étangs de démonstra-

(1) Walter H. SCHUSTER. Le rôle des services de vulgarisation dans les pêches intérieures (*Bulletin des Pêches de la F. A. O.*, Vol. 5, n° 2, mars-avril 1952, p. 43).



Photo Lemasson.

Lac Itasy à Madagascar.

tion doivent jouer un rôle important. Ils n'ont pas seulement pour but de montrer comment on élève des poissons mais doivent servir aussi de lieu de rencontre aux exploitants et fonctionnaires. Enfin la vulgarisation exige avant tout que la démonstration pratique des méthodes nouvelles soit faite par un personnel d'origine locale vivant en contact avec les exploitants.

Ces principes sont excellents et il ne peut qu'y avoir avantage à s'en inspirer. Au Congo Belge on utilise largement le système de l'étang de démonstration construit par le Service piscicole. On convie à sa vidange le plus grand nombre possible de villageois des environs, notables et chefs de village en tête et on leur distribue le produit de la pêche.

Il convient de remarquer toutefois que le problème de la propagande et de la vulgarisation se pose de façon différente en Afrique où la pisciculture est encore inconnue des agriculteurs et dans des pays asiatiques comme l'Indonésie où cette activité existe depuis longtemps et demande seulement à être améliorée et développée. Ce qui ne veut nullement dire d'ailleurs que le rôle des services de vulgarisation soit plus facile dans ce dernier cas. Mais en Afrique la formation d'un personnel local de vulgarisation sera sans doute plus malaisée. C'est cependant une tâche absolument essentielle. Il ne sert à rien de faire des études et des recherches si la vulgarisation de leurs résultats n'est pas convenablement organisée et poursuivie sans relâche par un personnel spécialisé et bien adapté à ce travail.

Un exemple de développement de pisciculture africaine au Congo belge ⁽¹⁾

En 1947, le Chef du Territoire du Gungu (province de Leopoldville) ayant entendu parler des premiers essais de pisciculture au Katanga eut l'idée de faire une tentative dans son territoire.

Un premier étang de 83 ares fut créé en 1948 et empois-

sonné avec 18 Tilapia qui constituèrent la souche de tous les empoissonnements ultérieurs dans la région.

(1) D'après un rapport de tournée de M. CHARPY, Inspecteur des Eaux et Forêts en A. E. F.